

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE BUDGET 2023

Date : 15.07.2022

Préavis: PR22.05CD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 24 juin 2022, le Comité de direction (Codir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2023.

◆◆◆◆◆

Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2023

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2023 a été élaboré avec le souci particulier de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.

◆◆◆◆◆

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2023, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son Comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

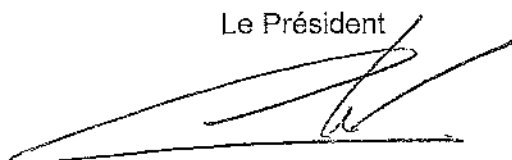
décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2023.

	Mouvement financier
Charges	CHF 3'637'900.00
Recettes	CHF 1'135'900.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 297'100.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'204'900.00

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Le Président



Christian Weiler

La Secrétaire



Barbara Giroud

Annexes

A. Etablissement du budget 2023

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

BUDGETO '23

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2023

Date : 24.06.2022

Auteurs : EST/SHU/WCH

Ce document détaille la proposition de budget validée par le Codir en sa séance du 24.06.2022. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 22.06.2022.

Le budget a été préparé avec la consigne de réaliser une économie maximale afin de soulager les finances communales en lien avec la situation socio-économique actuelle. Il convient dès lors de préciser que tous les dicastères ont pris des mesures d'austérité afin de diminuer les charges résiduelles. L'exercice a démontré que les marges de manœuvres sont assez faibles.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2023 présente une légère diminution des charges de 0.7% (CHF 24'900) combinée à une certaine hausse des recettes (CHF 36'700 soit +3.3%), résultant en une diminution du coût net de la région à charge des communes membres de CHF 61'600 (-2.4%) par rapport à 2022. La hausse de 30 habitants (0.06%) par rapport à 2022 accentue la diminution du coût moyen par habitant à 2.6%.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2023, en relation avec les années 2021 et 2022.

	2021		2022	2023	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'607'300	3'293'073	3'662'800	3'637'900	-24'900
Total des recettes	1'079'000	1'090'591	1'099'200	1'135'900	36'700
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	301'890	302'080	299'810	297'100	-2'710
Coût net de la région	2'226'410	1'900'402	2'263'790	2'204'900	-58'890

Le budget reflète un plancher bas en-dessous duquel le SDIS ne pourrait plus garantir les prestations qu'il offre actuellement au bénéfice de la sécurité des citoyennes et citoyens. Au-delà de cet aspect, le budget présenté est relativement constant, témoin de la stabilité financière du SDIS.

Il convient aussi de préciser qu'avec un budget cherchant à maximiser les économies, la probabilité d'économie au moment des comptes est fortement réduite.

Les éléments suivants constituent ainsi les grandes différences avec le budget 2022 :

- Aucune manifestation prévue en 2023.
- Augmentation significative du prix du chauffage, de l'électricité et du carburant.
- La pose de barrières dans l'enceinte de la caserne G1, compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve.
- Un nouveau poste de sapeur-pompier permanent, adjoint du Commandant, avec une entrée en service prévue en milieu d'année.
- La location du système Mir de réservation du matériel et des véhicules, entièrement compensée par une participation financière supplémentaire de l'ECA.
- La poursuite de la location des garages et de l'appartement au Centre de secours et d'urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb).
- Le report de transformations structurelles d'importance dans la caserne G1 à 2024 ou 2025.
- L'augmentation substantielle des recettes au niveau de la facturation des interventions.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2023, calculées selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

2. COMPARAISON 2021 – 2022 – 2023

No	Position budgétaire selon Abacus	2021		2022	2023	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300100	Rétributions des autorités	16'500	25'016	16'500	20'000	3'500
301200	Salaires personnel occasionnel	1'000	840	2'000	1'000	-1'000
301300	Soldes	688'100	682'184	710'100	678'200	-31'900
303000	AVS-AI-APG-AC	71'000	62'349	71'000	64'000	-7'000
305000	Assurances accidents personnel	1'600	844	1'600	1'400	-200
306000	Indemnisation et remboursement de frais	295'100	287'010	297'200	298'200	1'000
309100	Frais de formation	92'300	81'023	92'300	92'700	400
309900	Frais divers du personnel	49'000	51'494	48'000	40'900	-7'100
310900	Frais administratifs divers	29'000	27'423	28'300	26'500	-1'800
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	39'000	42'309	39'500	30'900	-8'600
311400	Achats de matériel et machines	30'000	27'810	26'500	22'000	-4'500
311500	Achats de véhicules	70'000	69'012	70'000	0	-70'000
311600	Achats habits et équipements	11'000	5'930	12'500	10'000	-2'500
312300	Électricité	32'600	21'422	35'000	29'000	-6'000
312400	Achats et consommation de combustible	29'000	42'112	37'000	53'300	16'300
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	9'000	8'074	9'000	8'300	-700
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000	1'928	6'000	2'000	-4'000
314100	Charges d'entretien des bâtiments	65'000	107'637	86'500	108'500	22'000
315500	Entretien véhicules et matériel	76'500	81'065	78'500	77'000	-1'500
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	2'000	1'222	2'000	1'500	-500
316100	Loyers et locations	613'200	560'605	580'200	578'500	-1'700
317000	Frais de réception et de manifestation	9'000	6'022	23'000	1'000	-22'000
318100	Frais de ports et compte postal	6'500	9'181	6'500	6'500	0
318200	Frais de téléphones et radios	12'800	12'778	11'000	11'000	0
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	2'196	100	100	0
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000	10'695	5'000	5'000	0
318600	Assurances	30'000	26'539	31'300	28'400	-2'900
318900	Prestations diverses de tiers	41'000	32'548	34'000	33'000	-1'000
330100	Perte sur débiteurs	3'000	-431	2'000	1'500	-500
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'127'000	1'077'442	1'170'200	1'277'500	107'300
381400	Attributions au fonds de réserve	150'000	150'000	130'000	130'000	0
422100	Intérêts compte postal	0	-110	0	0	0
427100	Produits des locations	-120'500	-119'247	-124'000	-126'500	-2'500
431900	Encaissement frais de rappels	0	-30	0	0	0
435600	Facturation de services à des tiers	-380'000	-568'346	-400'000	-460'000	-60'000
435900	Ventes et prestations diverses	-1'200	-23'043	-2'200	-1'200	1'000
452100	Participations des communes	-2'528'300	-2'226'250	-2'563'600	-2'502'000	61'600
465100	Participation financière ECA	-507'300	-507'882	-503'000	-508'200	-5'200
481400	Prélèvement au fonds de réserve	-70'000	-69'371	-70'000	-40'000	30'000
TOTAL DES CHARGES		3'607'300	3'514'279	3'662'800	3'637'900	-30'600
TOTAL DES RECETTES		1'079'000	1'288'029	1'099'200	1'135'900	56'900

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE¹

300100 Rémunérations des autorités

+ CHF 3'500

Les indemnités horaires ont été revues à la hausse en fonction des dépenses de 2021. Il convient de s'attendre à un maintien d'une activité politique plus prononcée en regard à la poursuite du processus de révision des statuts.

301300 Soldes

- CHF 31'900

Les soldes ont fait l'objet d'un effort particulier afin de maximiser les économies. En outre, la Revue ayant eu lieu en 2022, cette sous-position a été supprimée pour 2023. Le SDIS n'a pas non plus de manifestation majeure en 2023. En raison du renforcement des fonctions de permanent, les soldes pour heures administratives ont été revues à la baisse. Finalement, les soldes pour intervention ont été légèrement remontées (+CHF 10K). Ces éléments engendrent la baisse constatée de 4.5%.

303000 AVS-AI-APG-AC

- CHF 7'000

S'il n'est pas possible de calculer avec précision les charges sociales, celles-ci sont toutefois intimement liées aux soldes. Une baisse des soldes engendre donc statistiquement une baisse des charges sociales. Sur la base des soldes des dernières années et au vu de la diminution des heures attendues en 2023, il peut être raisonnablement anticipé une baisse de cette position budgétaire de 10%.

309900 Frais divers du personnel

- CHF 7'100

L'économie de 15% de cette position vient principalement d'une réduction des dépenses liées à la subsistance et de la réduction du coût des attentions pour départs et anciennetés, en raison du nouveau concept dont l'acquisition du stock principal s'est portée sur 2020 et 2021.

311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels

- CHF 8'600

Les aménagements des extensions de caserne de Grandson et d'Yverdon-les-Bains ayant été fait, l'acquisition de mobilier revient à un besoin de base relativement bas. Ceci est le facteur principal expliquant l'économie de 22% réalisée. Une nouvelle dépense liée au logiciel Mir de CHF 8'400 a été rajoutée. Cette location annuelle est toutefois entièrement prise en charge par l'ECA par une recette correspondante sous 465100 Participation financière ECA.

311400 Achats de matériel et machines

- CHF 4'500

Aucune acquisition particulière n'est prévue pour 2023, dès lors cette position a été réduite aux coûts de fonctionnement du SDIS dans ce domaine.

311500 Achats de véhicules

- CHF 70'000

Aucune acquisition de véhicules n'est prévue en 2023.

¹ Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

*311600 Achats habits et équipements***- CHF 2'500**

La diminution de cette position est faible en absolu, mais conséquente en relatif (-20%). Les stocks d'équipement personnel ont été faits ces dernières années et la position a été ramenée à un plancher bas de renouvellement.

*312300 Électricité***- CHF 6'000**

L'estimation faite pour l'extension de caserne G1 a été revue fortement à la baisse selon les consommations observées depuis 2020. Malgré cela, une augmentation de 35% du tarif d'électricité est anticipée pour 2023. Le truchement de ces deux phénomènes résulte en une diminution de la position de 17%.

*312400 Achats et consommation de combustible***+ CHF 16'300**

La détermination des frais de chauffage n'est pas un exercice aisé, du fait qu'ils dépendent des conditions météorologiques hivernales, largement changeantes d'une année à l'autre, additionnées cette année, d'une augmentation massive du prix de 40%. Il est toutefois encore incertain comment cette augmentation se reflètera sur la caserne G1 et son extension, du fait que ces dernières sont chauffées en partie par Y-CAD. Malgré cela, une augmentation d'environ 44% est anticipée pour 2023 dans cette position budgétaire.

Il convient toutefois de noter que les frais de chauffage de l'extension de caserne G1 comprennent le chauffage des locaux PNV et qu'un montant d'environ CHF 7'500 lui sera refacturé, en recette sous la position *427100 Produits des locations*. En outre, dans le cadre des contrats avec Y-CAD, une location est prévue pour les locaux accueillant les chaufferies, amenant d'autres recettes sous la même position *427100*.

*313700 Appareils et matériels destinés à la revente***- CHF 4'000**

Aucune manifestation n'étant prévue en 2023 pour le SDIS, une diminution drastique (-67%) est effectuée sur cette position.

*314100 Charges d'entretien des bâtiments***+ CHF 22'000**

Cette position est principalement composée d'une part de dépenses stables et récurrentes (environ CHF 70'000) et d'autre part de frais liés à des aménagements ou rénovations particulières. Pour 2023, dans cette seconde catégorie, seule l'acquisition de barrières pour l'enceinte de la caserne G1 est prévue, afin de mutualiser les coûts en profitant de l'installation prévue au parking de la Marive. Il convient toutefois de préciser que les coûts estimés à CHF 40K font l'objet d'un prélèvement du même montant dans le fonds de réserve *481400*, résultant en une opération budgétairement neutre pour le SDIS.

*317000 Frais de réception et de manifestation***- CHF 22'000**

Aucune manifestation n'étant prévue en 2023 pour le SDIS, une diminution de plus de 90% est effectuée sur cette position.

352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 107'300**

L'augmentation de cette position (9.2%) est expliquée par les phénomènes suivants :

- L'augmentation annuelle des traitements selon la politique RH de la ville d'Yverdon-les-Bains
- L'indexation de 1.5% prévue pour les traitements en raison de l'inflation.
- L'engagement d'un sapeur-pompier permanent supplémentaire à partir du 1^{er} juillet, avec la fonction d'Adjoint du Commandant. Cette nouvelle fonction permettra de gérer des projets stratégiques pour le SDIS (reporting, capacité opérationnelle, plan de carrière, sens de l'engagement, écoresponsabilité, intégration des nouvelles générations, conséquences stratégiques du plan fédéral Sapeurs-pompiers 2030, etc.) tout en déchargeant le Commandant dans certaines de ses tâches administratives. En outre, elle permettra de renforcer la capacité opérationnelle la semaine en journée.

435600 Facturation de services à des tiers**- CHF 60'000**

Si le montant exact est impossible à déterminer, puisse qu'il dépend de l'occurrence des interventions, force est de constater que durant les quatre dernières années, il n'a jamais passé sous la barre des CHF 487K, avec une moyenne à CHF 520K. Dès lors, il a été décidé de relever les recettes attendues dans cette position. La relève est toutefois effectuée avec une certaine prudence notamment du fait que l'ECA, avec la DGE et la DGMR, étudie la possibilité de dégager les sapeurs-pompiers des interventions pollution de peu d'importance sur route. Ceci engendrerait une perte de revenus d'environ CHF 20K, toutefois partiellement compensée par des économies de soldes.

481400 Prélèvement au fonds de réserve**+ CHF 30'000**

Le prélèvement correspond au budget d'acquisition des barrières d'enceinte de la caserne G1.

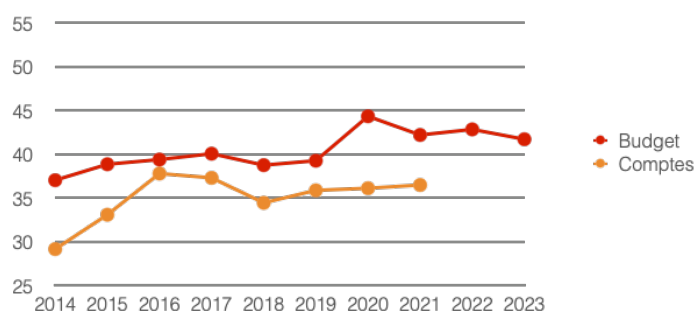
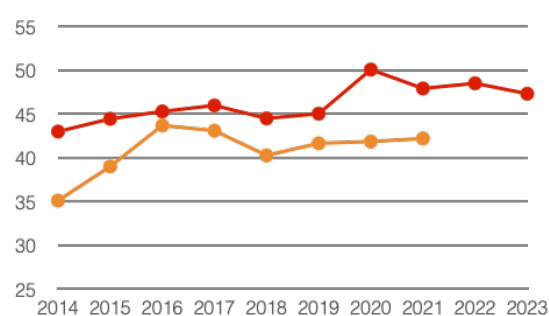
4. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (52'892 habitants, base : 31.12.2021, source : Canton de Vaud, +30 habitants par rapport à 2020, soit + 0.06%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (CHF 15'833'263'581.73, base 31.12.2021, source : ECA, + CHF 466'756'323.48, soit +3.04%). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant. Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale entre CHF 41.13 et 46.40 (51.15 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne harmonique² du coût par habitant, toujours en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains, est de CHF 41.69 par habitant, soit une diminution de CHF 1.13 ou 2.6%.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2014. Il convient de relever que la comparaison est pertinente à partir de 2015, année où l'association était complète et toutes ses charges prises en considération. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.

² La moyenne harmonique des coûts, utilisée dans le rapport de gestion, est obtenue par la division de la somme totale des communes par le nombre d'habitants.

Évolution du coût moyen par habitant en CHF
[avec la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains]Coût hypothétique moyen par habitant en CHF
[en ignorant la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains]

Toutes les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	17'349	41.81
Bioley-Magnoux	10'112	43.21
Bonvillars	21'397	44.48
Chamblon	23'700	42.25
Champagne	45'645	42.07
Champvent	30'324	42.59
Chavannes-le-Chêne	13'835	42.57
Chêne-Pâquier	6'547	42.79
Cheseaux-Noréaz	31'329	43.03
Concise	42'362	42.19
Corcelles-près-Concise	17'701	42.45
Cronay	17'218	42.72
Cuarny	10'505	42.88
Démoret	7'212	43.98
Donneloye	37'442	42.02
Ependes	16'214	42.56
Fiez	18'556	41.98
Fontaines-sur-Grandson	9'400	42.73
Giez	18'840	42.53
Grandson	141'522	42.04

Commune	Montant	Coût/ habitant
Method	27'728	42.33
Molondin	10'402	43.52
Montagny-près-Yverdon	35'958	46.40
Muttrux	6'377	42.23
Novalles	4'406	42.78
Onnens	21'920	44.28
Orges	15'354	41.84
Pomy	35'302	42.13
Provence	17'793	44.15
Rovray	8'828	42.85
Suchy	27'436	41.82
Suscévaz	9'098	42.31
Treycovagnes	20'154	41.13
Ursins	9'711	42.59
Valeyres-sous-Montagny	28'790	41.31
Valeyres-sous-Ursins	10'361	41.95
Villars-Epeney	4'091	43.06
Vugelles-La Mothe	5'938	42.41
Yverdon-les-Bains	1'519'693	51.15
Yvonand	145'453	41.42

5. REQUÊTE

Le budget proposé ici a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et avec le but principal de réduire au maximum la charge résiduelle aux communes. Il a cependant aussi été élaboré avec la responsabilité de garantir la capacité opérationnelle du SDIS et de ne pas réduire ses prestations. Pour cela, il a été nécessaire de réduire la formation et d'autres éléments ce qui ne pourra tenir sur le long terme sans réduire les prestations.

Il présente une diminution certaine du coût net imputé aux communes de CHF 61'600 ce qui a pour conséquence une diminution du coût par habitant de CHF 1.13.

Par la présente, le Codir sollicite respectueusement le Conseil intercommunal afin de valider le budget 2023 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 23.09.2022.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Eric Stauffer

 COMMANDANT DU SDIS

Sabrina Hugentobler

 SECRÉTAIRE EM

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Christian Weiler

 PRÉSIDENT DU CODIR

Barbara Giroud

 SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

Distribution

Membres du CI (via le bureau)

BUDGETO '23 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant	
1	Belmont-sur-Yverdon	415	0.78%	1	12	CHF	360.00
2	Bioley-Magnoux	234	0.44%	1	12	CHF	360.00
3	Bonvillars	481	0.91%	1	12	CHF	360.00
4	Chamblon	561	1.06%	2	14	CHF	420.00
5	Champagne	1'085	2.05%	3	16	CHF	480.00
6	Champvent	712	1.35%	2	14	CHF	420.00
7	Chavannes-le-Chêne	325	0.61%	1	12	CHF	360.00
8	Chêne-Pâquier	153	0.29%	1	12	CHF	360.00
9	Cheseaux-Noréaz	728	1.38%	2	14	CHF	420.00
10	Concise	1'004	1.90%	3	16	CHF	480.00
11	Corcelles-près-Concise	417	0.79%	1	12	CHF	360.00
12	Cronay	403	0.76%	1	12	CHF	360.00
13	Cuamy	245	0.46%	1	12	CHF	360.00
14	Démoret	164	0.31%	1	12	CHF	360.00
15	Donneloye	891	1.68%	2	14	CHF	420.00
16	Ependes	381	0.72%	1	12	CHF	360.00
17	Fiez	442	0.84%	1	12	CHF	360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	220	0.42%	1	12	CHF	360.00
19	Giez	443	0.84%	1	12	CHF	360.00
20	Grandson	3'366	6.36%	7	24	CHF	720.00
21	Method	655	1.24%	2	14	CHF	420.00
22	Molondin	239	0.45%	1	12	CHF	360.00
23	Montagny-près-Yverdon	775	1.47%	2	14	CHF	420.00
24	Mutrux	151	0.29%	1	12	CHF	360.00
25	Novalles	103	0.19%	1	12	CHF	360.00
26	Onnens	495	0.94%	2	12	CHF	360.00
27	Orges	367	0.69%	1	12	CHF	360.00
28	Pomy	838	1.58%	2	14	CHF	420.00
29	Provence	403	0.76%	1	12	CHF	360.00
30	Rovray	206	0.39%	1	12	CHF	360.00
31	Suchy	656	1.24%	2	14	CHF	420.00
32	Suscévoz	215	0.41%	1	12	CHF	360.00
33	Treycovagnes	490	0.93%	1	12	CHF	360.00
34	Ursins	228	0.43%	1	12	CHF	360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	697	1.32%	2	14	CHF	420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	247	0.47%	1	12	CHF	360.00
37	Villars-Epeney	95	0.18%	1	12	CHF	360.00
38	Vugelles-la Mothe	140	0.26%	1	12	CHF	360.00
39	Yverdon-les-Bains	29'710	56.17%	60	130	CHF	3'900.00
40	Yvonand	3'512	6.64%	7	26	CHF	780.00
TOTAL		52'892	100.00%	125	650	CHF	19'500.00

Récapitulatif		
---------------	--	--

Récapitulatif		
Nombre total d'heures		650
Montant total	CHF	19'500.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire entamée de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2021, scriis.vd.ch

Données du document

Date	25.03.2021
Auteur	Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '23 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant	
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	127'763'157.10	0.81%	CHF	17'791.97	415	0.78%	CHF	17'300.04	CHF	17'349.23	CHF	41.81
2	Bioley-Magnoux	CHF	95'668'842.31	0.60%	CHF	13'322.60	234	0.44%	CHF	9'754.72	CHF	10'111.51	CHF	43.21
3	Bonvillars	CHF	240'631'584.69	1.52%	CHF	33'509.74	481	0.91%	CHF	20'051.37	CHF	21'397.20	CHF	44.48
4	Chamblon	CHF	190'427'648.74	1.20%	CHF	26'518.47	561	1.06%	CHF	23'386.31	CHF	23'699.53	CHF	42.25
5	Champagne	CHF	354'572'132.43	2.24%	CHF	49'376.81	1'085	2.05%	CHF	45'230.21	CHF	45'644.87	CHF	42.07
6	Champvent	CHF	259'331'244.02	1.64%	CHF	36'113.81	712	1.35%	CHF	29'681.03	CHF	30'324.30	CHF	42.59
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	117'882'379.38	0.74%	CHF	16'416.00	325	0.61%	CHF	13'548.22	CHF	13'835.00	CHF	42.57
8	Chêne-Pâquier	CHF	57'898'856.27	0.37%	CHF	8'062.85	153	0.29%	CHF	6'378.09	CHF	6'546.56	CHF	42.79
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	288'404'310.12	1.82%	CHF	40'162.45	728	1.38%	CHF	30'348.01	CHF	31'329.46	CHF	43.03
10	Concise	CHF	337'047'742.09	2.13%	CHF	46'936.41	1'004	1.90%	CHF	41'853.58	CHF	42'361.86	CHF	42.19
11	Corcelles-près-Concise	CHF	147'635'094.30	0.93%	CHF	20'559.29	417	0.79%	CHF	17'383.41	CHF	17'701.00	CHF	42.45
12	Cronay	CHF	150'660'255.99	0.95%	CHF	20'980.56	403	0.76%	CHF	16'799.79	CHF	17'217.87	CHF	42.72
13	Cuamy	CHF	94'289'206.51	0.60%	CHF	13'130.47	245	0.46%	CHF	10'213.27	CHF	10'504.99	CHF	42.88
14	Démoret	CHF	76'045'159.34	0.48%	CHF	10'589.86	164	0.31%	CHF	6'836.64	CHF	7'211.96	CHF	43.98
15	Donneloye	CHF	288'163'505.92	1.82%	CHF	40'128.92	891	1.68%	CHF	37'142.97	CHF	37'441.56	CHF	42.02
16	Ependes	CHF	137'878'933.68	0.87%	CHF	19'200.67	381	0.72%	CHF	15'882.68	CHF	16'214.48	CHF	42.56
17	Fiez	CHF	141'710'873.32	0.90%	CHF	19'734.30	442	0.84%	CHF	18'425.58	CHF	18'556.45	CHF	41.98
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	82'262'622.81	0.52%	CHF	11'455.68	220	0.42%	CHF	9'171.10	CHF	9'399.56	CHF	42.73
19	Giez	CHF	159'413'197.26	1.01%	CHF	22'199.48	443	0.84%	CHF	18'467.27	CHF	18'840.49	CHF	42.53
20	Grandson	CHF	1'094'050'059.15	6.91%	CHF	152'354.63	3'366	6.36%	CHF	140'317.88	CHF	141'521.56	CHF	42.04
21	Method	CHF	226'484'752.21	1.43%	CHF	31'539.69	655	1.24%	CHF	27'304.88	CHF	27'728.36	CHF	42.33
22	Molondin	CHF	103'067'700.32	0.65%	CHF	14'352.95	239	0.45%	CHF	9'963.15	CHF	10'402.13	CHF	43.52
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	494'133'164.47	3.12%	CHF	68'811.73	775	1.47%	CHF	32'307.30	CHF	35'957.74	CHF	46.40
24	Mutrux	CHF	51'133'725.19	0.32%	CHF	7'120.75	151	0.29%	CHF	6'294.71	CHF	6'377.32	CHF	42.23
25	Novalles	CHF	38'925'290.52	0.25%	CHF	5'420.64	103	0.19%	CHF	4'293.74	CHF	4'406.43	CHF	42.78
26	Onnens	CHF	240'419'341.83	1.52%	CHF	33'480.19	495	0.94%	CHF	20'634.98	CHF	21'919.50	CHF	44.28
27	Orges	CHF	113'770'701.87	0.72%	CHF	15'843.42	367	0.69%	CHF	15'299.07	CHF	15'353.50	CHF	41.84
28	Pomy	CHF	277'302'646.35	1.75%	CHF	38'616.46	838	1.58%	CHF	34'933.57	CHF	35'301.86	CHF	42.13
29	Provence	CHF	191'924'121.06	1.21%	CHF	26'726.86	403	0.76%	CHF	16'799.79	CHF	17'792.50	CHF	44.15
30	Rovray	CHF	78'902'871.12	0.50%	CHF	10'987.81	206	0.39%	CHF	8'587.49	CHF	8'827.52	CHF	42.85
31	Suchy	CHF	202'831'965.36	1.28%	CHF	28'245.86	656	1.24%	CHF	27'346.56	CHF	27'436.49	CHF	41.82
32	Suscévoz	CHF	74'043'282.15	0.47%	CHF	10'311.08	215	0.41%	CHF	8'962.67	CHF	9'097.51	CHF	42.31
33	Treycovagnes	CHF	127'093'791.90	0.80%	CHF	17'698.76	490	0.93%	CHF	20'426.55	CHF	20'153.77	CHF	41.13
34	Ursins	CHF	83'042'631.40	0.52%	CHF	11'564.31	228	0.43%	CHF	9'504.60	CHF	9'710.57	CHF	42.59
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	189'600'012.70	1.20%	CHF	26'403.22	697	1.32%	CHF	29'055.72	CHF	28'790.47	CHF	41.31
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	78'532'966.52	0.50%	CHF	10'936.30	247	0.47%	CHF	10'296.65	CHF	10'360.61	CHF	41.95
37	Villars-Epeney	CHF	37'834'181.70	0.24%	CHF	5'268.69	95	0.18%	CHF	3'960.25	CHF	4'091.09	CHF	43.06
38	Vugelles-la Mothe	CHF	49'202'956.23	0.31%	CHF	6'851.88	140	0.26%	CHF	5'836.16	CHF	5'937.73	CHF	42.41
39	Yverdon-les-Bains	CHF	7'750'287'907.34	48.95%	CHF	1'079'285.37	29'710	56.17%	CHF	1'238'515.82	CHF	1'519'692.78	CHF	51.15
40	Yvonand	CHF	982'992'766.06	6.21%	CHF	136'889.07	3'512	6.64%	CHF	146'404.16	CHF	145'452.65	CHF	41.42
TOTAL		CHF	15'833'263'581.73	100.00%	CHF	2'204'900.00	52'892	100.00%	CHF	2'204'900.00	CHF	2'502'000.00		

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Charges totales	CHF	3'637'900
Recettes	CHF	(1'135'900)
Sous-total	CHF	2'502'000
Participation YLB		
Montant	CHF	(297'100)
Coût net de la région	CHF	2'204'900

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 31.12.2021, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2021, scriis.vd.ch

Données du document

Date 02.05.2022
Auteur Maj instr Éric Stauffer